

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE
POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ RÉVISÉ
SUR LE DROIT DES MARQUES
SINGAPOUR
13 – 31 mars 2006

FORMULAIRE D'ACCREDITATION POUR LES MÉDIAS
(Prière de se reporter à la Procédure d'accréditation des médias
qui est décrite plus loin)

DONNÉES PERSONNELLES (tous les champs doivent être remplis) :

Mme, Mlle, M. :

Prénom :

Nom de famille :

Titre/fonction :

Numéro de passeport :

Nationalité :

Date de naissance :

COORDONNÉES (tous les champs doivent être remplis) :

Organisation/entreprise :

Rue :

Ville :

État/province :

Pays :

Code postal ou code Zip :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de télécopieur :

Adresse électronique :

DEMANDES D'ACCREDITATION ACCÉLÉRÉE :

- Je suis accrédité auprès de l'ONU à New York Genève Vienne
- Je suis journaliste accrédité à Singapour

CATÉGORIE DE MÉDIA :

- Correspondant général
- Correspondant pour la propriété intellectuelle (marques)
- Correspondant de presse commerciale
- Presse professionnelle
- Presse économique et commerciale
- Agence de presse

PRESSE AUDIOVISUELLE :

- Chaîne de télévision
- Station de radio
- Publication en ligne
- Photographe de presse

Équipement et matériel : aux fins des formalités douanières et de l'organisation logistique sur place, veuillez indiquer tout matériel ou équipement que vous emporterez à Singapour :

Note : par défaut, les médias accrédités sont inscrits sur la liste de diffusion de l'OMPI. Si vous ne voulez pas recevoir les communiqués de presse de l'OMPI après la conférence, veuillez cocher la case suivante :

DURÉE DU SÉJOUR

Date d'arrivée :

Date de départ :

PRIÈRE D'ENVOYER CE FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION PAR TÉLÉCOPIE,
ACCOMPAGNÉ DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS,
AU BUREAU DE PRESSE DE L'OMPI
(TLCP. : +41 22 338 8280)
AU MOINS DEUX SEMAINES AVANT L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE.

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE
POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ RÉVISÉ
SUR LE DROIT DES MARQUES
SINGAPOUR
13 – 31 mars 2006

PROCÉDURE D'ACCRÉDITATION DES MÉDIAS

Le Bureau de presse de l'OMPI ne remettra aucun badge à des journalistes dont la demande ne serait pas conforme à la procédure établie.

DEMANDE D'ACCRÉDITATION POUR LES MÉDIAS

Les procédures d'accréditation en vue de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques sont fondées sur celles de l'Organisation des Nations Unies.

Chaque journaliste doit présenter une demande individuelle et remplir, pour ce faire, le formulaire d'accréditation dans son intégralité. Ce formulaire doit être renvoyé accompagné de tous les documents suivants :

- ♦ une lettre de mission sur papier à en-tête officiel d'un organisme de presse, signée par le rédacteur en chef (ou le directeur de l'information d'une station de radio ou d'une chaîne de télévision);
- ♦ une photocopie d'une carte de presse valable au moins jusqu'à la fin de 2006; et
- ♦ une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité.

Il *peut* également être demandé d'indiquer l'adresse Internet de deux articles ou rapports publiés au cours des six derniers mois, dont le journaliste est l'auteur.

Chaque membre de l'équipe accompagnatrice (ingénieurs du son, cameramen, techniciens, etc.) doit aussi remplir un formulaire d'accréditation distinct et le renvoyer accompagné des documents suivants :

- ♦ une lettre de mission signée par le rédacteur en chef (ou le directeur de l'information d'une station de radio ou d'une chaîne de télévision); et
- ♦ une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité.

Une procédure d'accréditation accélérée est prévue pour les membres du Service de presse des Nations Unies (dûment accrédités par l'ONU) ainsi que pour les journalistes accrédités au niveau national à Singapour. Toutefois, bien que ces journalistes ne soient pas tenus de remettre les documents énumérés plus haut, le formulaire d'accréditation doit être rempli et renvoyé au Bureau de presse de l'OMPI.

Le Bureau de presse de l'OMPI doit avoir la certitude que toute personne demandant une accréditation de média, selon la procédure normale ou la procédure accélérée, est un journaliste professionnel et représente de bonne foi un organe de presse formellement enregistré en tant que tel dans un pays membre de l'OMPI ou de l'ONU. Le Bureau de presse de l'OMPI se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires pour pouvoir établir le statut des requérants. L'accréditation en qualité de média ne sera pas accordée aux services d'information des organisations non gouvernementales. Les demandes seront examinées au cas par cas et les décisions du Bureau de presse de l'OMPI seront sans appel.

RECOMMANDATION

Il est vivement recommandé de se faire enregistrer au moins deux semaines avant la conférence pour éviter tout retard inutile dans la réception du badge et pour pouvoir accéder sans problème au centre de conférence.

Où envoyer le formulaire :

Tlcp. : +41 22 338 8280 ou publicinf@wipo.int

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À

Section des relations avec les médias et le public
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1221 Genève 21
Tlcp. : +41 22 338 8280
Mél. : publicinf@wipo.int

REMISE DU BADGE

Pour la remise de votre badge, il vous sera demandé de présenter un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité.